

RESTRICTION - EAU POTABLE



Malgré les premières mesures de restriction, la consommation d'eau reste beaucoup trop élevée et les réserves **SONT CRITIQUES**.

Le Conseil communal demande à l'ensemble de la population de **réduire immédiatement et jusqu'à nouvel avis**, sa consommation d'eau au **strict nécessaire** et de **renoncer sans délai** à toute utilisation non indispensable :

INTERDICTION

- d'arroser les pelouses privées et les cultures en plein champ
- de remplir les piscines, y compris les remplissages d'appoint
- de laver les terrasses et les véhicules (y compris avec nettoyeur à eau à haute pression)

AUTORISATION LIMITEE

- l'arrosage des jardins potagers est autorisé uniquement à l'aide d'un arrosoir

CONSIGNE IMPORTANTE

- **réduire DRASTIQUEMENT** votre consommation

Suivez les informations via l'application iBroye.



Des contrôles seront effectués. En cas de non-respect, les contrevenants seront dénoncés auprès de l'autorité compétente et punis de l'amende en application de l'art. 61 al. 1 let. f LCEaux.

Pour information, la Commune utilise de l'eau de récupération pour l'arrosage de ses espaces verts.

Le Conseil communal